



# Val Terbi Votation info

## **Montsevelier-Vicques-Vermes-Courchapoix-Corban-Mervelier- Courroux**

### Procès-verbal

Date : lundi 9 janvier 2012 à 20H00  
Lieu : Courroux, halle Général-Guisan

### **Sont présents**

#### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître  
Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat,  
Secrétaire : M. Luc Fleury  
**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service  
des communes

#### **Comité de fusion**

**Vicques** : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller  
**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux  
et président du jour  
M. Frédéric Schneider, conseiller  
**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
Mme Laurence Bron Rais, conseillère

#### **Conseil communal de courroux**

Mme Patricia Kottelat,  
M. Philippe Membrez,  
M. Yves-Alain Fleury  
M. Jean-Louis Brahier

#### **Excusé-e** :

Courroux : Mme Nathalie Petignat

---

**Participants** : env. 70 personnes

## 01. Exposé

Sont intervenus pour présenter le sujet :

M. Alain Guédât, introduction

Mme Suzanne Maître, les faits qui ont fait réagir le Val Terbi

M. Philippe Membrez, le comparatif d'une fusion avec le Val Terbi ou Delémont

M. Jean-Louis Brahier, les avantages de la démarche des communes du Val Terbi

M. Yves-Alain Fleury, la convention et son organigramme

M. Frédéric Schneider, les finances, la capacité et la quotité et les taxes de la nouvelle commune

Mme Patricia Kottelat, quels sont les freins à la fusion

M. le Maire, la conclusion et l'invitation à aller voter.

## 02. Débat

M. le Chef du service des communes apporte quelques précisions aux propos des rapporteurs au sujet de :

- ✓ vote consultatif à considérer comme un sondage, une consultation,
- ✓ élection du conseil général au système proportionnel par village pour une première législature de 5 ans,
- ✓ surveillance des fondations transférée à l'Etat
- ✓ allocation de fusion qui sera supérieure à Fr. 3'024'000.—
- ✓ droit d'origine de son ancien village devrait pouvoir être maintenu

M. Jean-Jacques Zuber se demande, en cas de fusion partielle, si la convention sera revue.

Ce sera le cas en fonction de l'art. 46 al. 3 de la convention qui stipule que son texte sera adapté à la situation et le comité de fusion expurgera de la convention toutes mentions à la ou aux communes rejetantes.

Le secrétaire précise, qu'en pareille circonstance, les communes rejetantes qui voudront après coup rejoindre la commune fusionnée verront leur adhésion négociée avec d'autres critères et conditions.

Nous confirmons à M. Marc Chappuis que la nouvelle commune détiendra un capital dans la fondation de la Couronne à Mervelier. Elle possèdera ainsi un restaurant.

M. Bernard Menozzi tournerait Courroux d'abord vers Delémont, en raison du professionnalisme et de l'infrastructure qu'offre la Ville, seule formule offrant les meilleures avantages et des économies potentielles.

Ce ne sont pas les seuls objectifs qu'a retenu le comité de fusion, car il garantit tous les postes de travail et les services de la nouvelle commune, de part l'attribution des tâches, qui deviendront automatiquement plus spécialisés. Le Gouvernement jurassien voit dans les fusions moins d'interventions de l'Etat, justement en raison de leur professionnalisation.

Certes, nous aurons un manque technique à combler par des engagements, voire des collaborations avec Delémont qui n'attend que le moment de les développer. Pourquoi le Val Terbi n'en profiterait pas ?

Pourquoi ne pas avoir prévu la réalisation de la fusion entre Courroux et Vicques si ces deux communes l'acceptent, questionne M. Claude Willemin.

Nous sommes pour un oui de masse, c'est clair, avons retourné la question dans tous les sens et nous sommes refusés à entrer dans un jeu où les petites petites communes pourraient être écartées. Il appartient au Comité de fusion de donner l'impulsion.

Pour M. Didier Spies, la fusion doit profiter d'abord à Courroux avant le Canton, par exemple. Pas possible, car les communes sont sur le même pied et tombent dans un processus d'ensemble où tout le monde doit y trouver son compte dans un résultat gagnant/gagnant. Dans un tel processus, même l'Etat y gagnera, partant ce gain profitera aux communes et à leurs habitants. Il faut réfléchir global et régional.

La Confédération nous pousse au regroupement, Mme la Présidente en veut pour preuve l'agglomération. à qui elle réserve des subventions pour des projets d'ensemble touchant la région et non plus seulement un territoire.

Dans une telle politique, nous devons retrouver notre dû et nous organiser pour nous prendre en charge et présenter des projets nous permettant d'améliorer nos infrastructures et non pas les laisser se dégrader.

M. Gabriel Hulmann ne voit pas d'économies si l'on maintient tous les postes de travail. Les économies d'échelle ne seront effectivement pas possible à court terme, car l'organisation et la mise en place de la nouvelle entité appellera un gros travail. Les employés toucheront un domaine spécifique, des négociations pourront être engagées avec l'Etat et des contreparties existent, notamment dans le domaine des émoluments.

Certes, nous savons que des services ne seront pas complets d'entrée de jeu, comme la police avec un seul agent, par exemple. Des solutions existent, ce sera un défi d'en retenir et de les mettre en œuvre. A ce stade, il n'est pas possible de présenter un dossier complètement ficelé, car des décisions échappent au comité de fusion et appartiennent aux organes de la nouvelle commune.

Les membres du Conseil communal auront un travail important. Ils seront à pied d'œuvre pour un 20 % env. alors que le maire de la nouvelle entité y consacra env. 30 % à 40 % de son temps.

M. Joël Maitin, maire de Corban, appelle à travailler ensemble à un projet important pour notre région. Certes, nous avons tous nos atouts et nos faiblesses à mettre en valeur pour rester maître de notre région, choisir son destin et aller de l'avant en la faisant grandir.

M. Marcel Chételat, maire de Montsevelier, s'associe aux propos de son collègue, rappelle que la République de Montsevelier attend la fusion, car le village est étouffé et n'a plus les moyens d'investir, voire de maintenir de son autonomie. Il est du devoir des autorités de le sauver de cette situation à travers un beau Val Terbi, de Courroux à Montsevelier, car nous avons tous besoin les uns des autres.

Mme Marie-Christine Lièvre estime qu'il est temps de se regrouper pour préparer les dossiers assez tôt et ainsi bénéficier des aides de l'Etat qui trop souvent nous passent sous le nez, car nous sommes en retard ou, lorsque notre demande est déposée la loi a changé et ces aides nous échappent.

Constant que plus personne ne demande la parole, M. le Président du jour clôt les débats et lève l'assemblée. Il est 22H15.

La Présidente

Le Secrétaire



## **Val Terbi Votation info**

### **Courroux-Vicques-Vermes-Courchapoix-Corban-Mervelier- Montsevelier**

#### Procès-verbal

Date : mardi 10 janvier 2012 à 20H00

Lieu : Montsevelier, salle paroissiale

#### **Sont présents**

##### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître

Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat, vice-président  
et président du jour

Secrétaire : M. Luc Fleury

##### **Comité de fusion**

**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux

**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
Mme Laurence Bron Rais, conseillère

**Courchapoix** : M. Denis Monnier, maire

Mme Yolande Büschlen, secrétaire

**Vermes** : M. Michel Buchwalder

##### **Conseil communal de Montsevelier**

Mme Silvia Buser-Stalder

Mme Françoise Chételat-Jan

M. Jean-Paul Koller

M. Jean-Pierre Neuenschwander

#### **Excusé-e** :

---

**Participants** : env. 40 personnes

## **Ouverture**

M. le Maire ouvre l'assemblée, salue les personnes présentes et passe aux présentations des membres du comité de fusion.

## **Exposé**

Introduction : Mme Suzanne Maître, présidente du comité de fusion

Message d'information de la votation : M. le Maire Marcel Chételat

## **Déclaration des conseillers-ères de Montsevelier**

### AS

participation communale à la répartition AS cantonale

gestion des dossiers par des professionnels

SIS en déficit chaque année

### TP

recrutement du personnel temporaire

gestion des permis de construire

travaux reportés (ampoules – voirie)

### BF

STEP 20 ans d'âge avec fonds de réserve

déchets verts élimination non conforme

SEOD meilleure représentation face à un fonctionnement du syndicat

qui sort quelque peu de sa mission

SEVT abandon d'une structure lourde

### E

50 ans d'ESVT

cercle scolaire HVT fonctionne bien et dégage des solutions

responsabilité de la future génération

soins à notre environnement

ouverture de nos horizons pour nous faire plaisir

### F

planification possible

retour à l'investissement

## **Débat**

M. le Maire invite les personnes présentes à parler de la fusion autour d'eux et surtout à aller voter.

Qu'advient-il du projet de la halle ? Il sera repris par la nouvelle entité à son stade d'avancement au 31 décembre 2012.

C'est vrai qu'il est humain de militer et de préserver son autonomie, mais il faut se rendre à l'évidence. La situation a changé et n'est plus supportable. La charge est lourde, compliquée et demande beaucoup d'attention et d'investissement pour chaque membre du Conseil.

Avec les services qui seront à disposition, un conseiller de la nouvelle commune n'aura pas plus de travail qu'un maire d'une petite commune, car il sera épaulé et aura une vision générale de sa commune.

Après la période de 5 ans, un seul cercle électoral sera constitué dans la nouvelle commune. Oui, les partis et/ou groupement d'intérêt ou encore les ententes villageoises déposeront des listes. Ces listes pourront obtenir un certain nombre de sièges, sans pour autant être marginalisées par Courroux ou Vicques. La population pourra voter pour n'importe quel candidat issu du seul et unique cercle électoral.

Le bassin de recrutement sera plus grand et la population plus attentive à la marche des affaires de la commune. Le Conseil général générera un regain d'intérêt parmi la population.

La nomination du maire se fera sur l'ensemble du territoire par le dépôt de listes dans un délai donné.

Non, Mervelier ne s'est pas retiré du comité de fusion. Les citoyens de cette commune voteront, tout comme ceux des autres communes.

Puis M. le Maire de Courroux dit avoir débarqué dans le dossier avec un avis de citoyen. Très vite, il a compris les enjeux et la nécessité de la fusion. Les affaires vont vite, il faut être constamment prêts à réagir et il sera plus efficace de le faire d'une seule voix.

Il remercie ses collègues, Marcel et Joël, de leur message à l'assemblée de Courroux qui, partagée entre la ville et la campagne, a senti l'appel du Val Terbi à ne faire qu'un, car nous avons besoin les uns des autres devant les nombreuses sollicitations bien présentes en ce moment.

M. le Maire de Courroux traduit son sentiment pour le Val Terbi, la beauté de ses rivières, de ses forêts et de la région qu'il défend bien avant de faire de la pure politique. Il salue cette démarche et l'aide du Val Terbi à Courroux pour retrouver cette ambiance, tandis que son village lui offre les synergies des gentils loups que sont les Courroux.

Ensemble, nous pouvons faire de belles choses et aller de l'avant avec le grand bol d'air du Val Terbi. C'est en tout cas ce qu'espère Courroux.

Clôture à 22H00



## **Val Terbi Votation info**

### **Courroux-Vicques-Vermes-Courchapoix-Corban-Montsevelier Mervelier**

#### Procès-verbal

Date : mercredi 11 janvier 2012 à 20H00

Lieu : Mervelier, salle communale

#### **Sont présents**

##### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître

Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat, vice-président

Secrétaire : M. Luc Fleury

##### **Comité de fusion**

**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux

**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
Mme Laurence Bron Rais, conseillère

**Courchapoix** : M. Denis Monnier, maire  
Mme Yolande Büschlen, secrétaire

**Mervelier** : Mme Marlyse Fleury, maire  
Mme Nathalie Marquis, conseillère communale

**Montsevelier** : Mme Silvia Buser-Stalder

**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service  
des communes

#### **Excusé-e** :

---

**Participants** : env. 30 personnes

#### **Ouverture**

Salutations de Mme le Maire et ouverture de la séance.



## **Introduction et pourquoi la démarche de fusion** ? Mme Suzanne Maître

- difficultés de gérer nos communes et de les développer
- maintenir nos jeunes dans la région
- investir pour la région et retenir des projets et leurs subventions
- avoir du poids
- combattre les difficultés de recrutement des élus
- s'ouvrir aux autres, se côtoyer
- éviter la concurrence entre nos villages
- intéresser les gens
- maintenir la ligne du bus
- se spécialiser dans certaines tâches et être à l'aise dans son travail
- bonne préparation de notre union à travers la convention

## **Exposé**

La convention et l'organigramme : Mme Marlyse Fleury, maire  
et Mme Nathalie Marquis, conseillère communale

Les finances Mme Marlyse Fleury

Les freins à la fusion Mme Nathalie Marquis

## **Discussions**

Après les synthèses de ces différents chapitres, Mme le Maire rappelle que le Conseil communal a décidé d'adhérer au comité de fusion. Tout au long de la procédure, ses représentants ont fait entendre les intérêts spécifiques de la communauté de Mervelier. Dans l'intervalle, le Conseil communal a changé par moitié et il recommande à la population d'aller voter, car il est conscient des nécessités de travailler ensemble, de l'existence de collaborations, tout en reconnaissant leurs faiblesses.

La réponse du Conseil communal à ces soucis est hétérogène et il compte sur la population pour leur trouver une solution et donner une orientation à la Commune. Mme le Maire conclut en invitant la population à aller voter en masse.

M. Schneider, chef du service des communes, indique

- qu'après la fusion il est possible de revenir en arrière par une procédure de division de communes déjà pratiquée en Suisse
- que le droit de cité de son village fait l'objet d'une étude approfondie qui s'oriente vers la possibilité de garder son origine
- que l'allocation de fusion sera supérieure à 3 mio.

-

que les freins à la fusion relèvent de l'émotionnel et que la fusion ne changera rien au quotidien des citoyens.

Le Gouvernement jurassien croit à ces projets de fusion qui vise l'efficacité de l'administration.

M. André Saucy se dit ému de voir partir sa commune sous la tutelle du Val Terbi, masse, dans laquelle les autres villages n'apportent rien. Mervelier se videra de ses habitants. Par conséquent, il dit NON à la fusion mais OUI à de saines collaborations.

Certes les petits villages vont perdre en démocratie, mais le Conseil général sera le parlement de la nouvelle commune. Très souvent la population des petits villages est plus intéressée que celle des grands à la marche des affaires de la commune et de ce fait, ils sont bien dotés en conseillers. Le système proportionnel instauré après la période transitoire de 5 ans leur offre cette possibilité.

M. Joël Maitin souligne l'importance de l'autofinancement d'une commune, moteur de son fonctionnement. En la matière, le Val Terbi a besoin de Vicques et de Courroux pour asseoir la force économique de la nouvelle commune. On parviendra ainsi, en se mobilisant, en travaillant ensemble et en réunissant nos idées, à progresser.

Une personne s'inquiète du plan financier et de la priorité qui sera accordée aux projets et investissements.

L'Etat exercera une surveillance par le biais de la ratification des crédits et le Conseil général traitera du reste dans un souci d'équité et de respect du plan des investissements et du montage des dossiers.

Il faut se dire qu'une fois le Rest. de la Charrue passé, nous serons à la maison et que nos 29 conseillers généraux défendront une seule entité dans laquelle seront placés nos 7 villages. Il n'y a pas de raison, dans un tel contexte, que l'un ou l'autre de nos villages soient défavorisés. Il suffira de faire jouer nos avantages, nos atouts à travers nos complémentarités.

Tout en habitant dans la tranquillité d'un petit village, on pourra bénéficier des infrastructures d'un plus grand.

Pour M. le Maire de Montsevelier, dont la Commune voit l'effritement de son autonomie par manque de moyen, la fusion à 7 est incontournable. Celles qui la refuseront le 5 février y adhéreront dans d'autres conditions plus tard.

Sans Courroux et Vicques, il est possible, dans le processus en place, que 4 petits villages fusionnent pour une population d'env. 2000 personnes. Ils devront s'organiser en conséquence et les communes qui auront refusé se remettront autour de la table pour revisiter les liens d'une fusion et négocier leur adhésion à celles qui auront fait le pas les premières.

Pour M. Saucy, c'est un idéal bien différent à mettre en place, processus dans lequel Mervelier est cuit. D'un côté on dit que l'union fait la force et de l'autre qu'il faudra se battre.

Ne perdons pas de vue que notre idéal sera le même et que le potentiel drainé par l'un ou l'autre de nos villages servira à l'ensemble.

Dans ce contexte, les conseillers généraux des petits villages auront la majorité et ils apprendront à se faire confiance pour un but commun.

Un intervenant ne comprend pas que toutes nos communes font actuellement du déficit et qu'une fois ensemble elles dégagent un autofinancement d'env. 1,7 mio.

Il faut savoir que le montant de l'autofinancement correspond aux produits de nos Communes diminués de leurs dépenses sans les dépréciations des actifs. Cette marge s'appelle aussi le cash-flow.

Certaines communes ne déprécient pas leurs actifs alors que Courroux, par exemple, en comptabilise pour env. 1 mio.

M. Alain Guédât, maire de Courroux, élu tacitement et sans parti, appelle les petites communes à ne pas se sous-estimer, car elles ont une volonté et un intérêt bien marqué à leurs affaires. A ce titre, elles sont un exemple pour les grandes, marquées par l'individualisme qui ont tendance à abandonner aux autres leur engagement à l'endroit de la chose publique. Courroux a tout, la proximité de la ville et la verdure du Val Terbi.

Ses collègues maires de Corban et de Montsevelier ont, su lundi soir, touché la sensibilité de Courroux pour le Val Terbi. Tous ensemble nous n'aurons pas peur de nous battre pour trouver des solutions à notre belle et grande commune de Val Terbi.

Pour M. Maitin, c'est là, la traduction d'un amour pour une région et pour une ouverture à travailler ensemble, tout en croyant à nos atouts et à nos valeurs.

Au terme de ces considérations, la séance est levée à 21H30.

La Présidente

Le Secrétaire



## **Val Terbi Votation info**

**Courroux-Vicques-Vermes-Courchapoix-Mervelier-Montsevelier  
Corban**

### Procès-verbal

Date : jeudi 12 janvier 2012 à 20H00  
Lieu : Corban, salle communale

### **Sont présents**

#### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître  
Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat, vice-président  
Secrétaire : M. Luc Fleury

#### **Comité de fusion**

**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux  
**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT.  
président du jour  
Mme Laurence Bron Rais, conseillère  
**Courchapoix** : M. Denis Monnier, maire  
**Vermes** : Mme Floriane Rais, maire

**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service  
des communes

#### **Excusé-e** :

---

**Participants** : env. 20 personnes

#### **Ouverture**

Salutations de M. le Maire et ouverture de la séance. Il présente les membres du Comité de fusion.

## **Introduction**

Mme Suzanne Maître rappelle que le projet est en préparation depuis 3 ans d'abord par l'inventaire de nos difficultés puis par la recherche de solutions ensemble et enfin par la préparation de l'avenir, tout en gardant nos spécificités et en restant les mêmes.

## **Exposé**

M. le maire de Corban et Mme Laurence Bron Rais présentent à tour de rôle le message de la votation sur la fusion qui sera remis aux citoyens avec leur bulletin de vote.

## **Discussion**

De quoi s'agit-il lorsqu'on parle de l'augmentation des ressources. Il faut comprendre les ressources humaines, technique et financières générées par le fait de se mettre ensemble.

L'horaire d'ouverture des guichets de l'administration est-il établi ? Non précise-t-on, il le sera dans le cadre de la nouvelle organisation. Par contre, le citoyen disposera de plusieurs guichets.

Relevons que depuis le transfert des cartes d'identité et des passeports au Canton, la fréquentation des guichets communaux a baissé.

Selon la statistique, dans sa vie, une personne se rend en moyenne 4 fois au guichet de sa commune.

A-t-on déjà une idée au sujet de la composition des commissions ?

Non, mais on peut imaginer qu'elles reflèteront celle du Conseil général et, dans certains cas, s'approcheront des minorités et des spécialistes.

M. Schneider, chef du service des communes, indique

- qu'après la fusion il est possible de revenir en arrière par une procédure de division de communes déjà pratiquée en Suisse,
- que les freins à la fusion relèvent de l'émotionnel et
- que la fusion ne changera rien au quotidien des citoyens.
- le ROA devra être rédigé rapidement et agréé par le peuple.

Le Gouvernement jurassien croit à ces projets de fusion qui visent l'efficacité de l'administration.

Des Communes sans frontières communes peuvent-elles fusionner ? Oui, la notion géographique n'a pas été retenue par le Comité attendu que nos villages forment une enfilade et que tôt ou tard, ils rejoindront la fusion. Une adhésion tardive impliquera d'autres conditions. Quel que soit le nombre de communes qui fusionneront, ce sera déjà une réussite.

Durant 5 ans, Corban assure sa représentation dans les autorités de la nouvelle commune. Mais, après cette première étape, que se passera-t-il ? Vers qui les administrés se tourneront-ils pour obtenir des renseignements et/ou participer à la vie locale ?

C'est justement cette période transitoire qui doit faire naître une organisation nouvelle et un engagement de la population pour la chose publique. Il s'agira de se regrouper, de former des listes autour d'un lieu, d'une idée ou encore d'un projet pour le déposer sur la table du Conseil communal puis du conseil général.

Les petites communes ne sont jamais sous-représentées car leur intérêt et leur volonté de participer à la vie publique sont plus marqués que dans les centres.

**5 % des électeurs représente env. 200 à 250 signatures pour rendre une initiative ou un référendum recevable.**

**Les membres du comité de fusion seront-ils disposés à poursuivre leur travail au sein de la nouvelle commune ?** Chacune et chacun y réfléchit et on peut penser qu'il y aura des candidat-e-s parmi les personnes en place. Ce serait judicieux pour assurer un suivi et un accompagnement des nouvelles autorités.

**La crainte de notre représentation est déjà bien présente car, il faut admettre que les gens ne s'engagent plus et ne veulent plus participer aux décisions.**

Toutefois, le Conseil général ressemblera à un parlement. Il intéressera les citoyens de part la grandeur de la commune, l'importance des dossiers et l'attractivité des décisions.

**Cette représentation doit renaître déjà maintenant à travers le projet de fusion et il est temps de motiver les citoyens pour réaliser de belles choses dans un ou l'autre de nos villages.**

C'est un des éléments qui a servi au lancement de la fusion.

**Quelqu'un est contrarié de fusionner avec Courroux, commune qui, à son avis, ne se trouve pas dans le Val Terbi.**

Effectivement on a peur de Courroux, ça se raconte. Cependant notre village se trouve comme les autres sur les berges de la Scheulte et à son confluent avec la Birse.

Malgré son image citadine, Courroux est tourné vers le Val Terbi et son âme respire la même ambiance que celle qu'on rencontre dans les petits villages.

M. le Maire en veut pour preuve les applaudissements des gens de Courroux aux propos de ses collègues de Montsevelieret de Corban en soirée du 9 janvier dernier. Ils ont été touchés et ont compris que nous avons besoin les uns des autres, car il est primordial de défendre la région pour que sa jeunesse s'y maintienne et qu'elle la fasse prospérer.

Aussi, il s'autorise à affirmer qu'un noyau existe à Courroux et qu'il a envie de faire quelque chose et de défendre l'esprit villageois. Courroux a beaucoup à apporter au Val Terbi et attend aussi beaucoup du Val Terbi, notamment sa verdure et son ambiance qui fait qu'on se dit franchement les choses et qu'on se sent bien ensemble. Alors accueillez-nous conclut très simplement M. le Maire de Courroux.

**C'est vrai qu'on a besoin de Courroux et de Vicques constate un intevenant, ne serait-ce que pour participer aux projets d'agglo. et bénéficier des aides de la Confédération et du Canton. Ce sera réjouissant de les conduire ensemble.**

**Dans une fusion, il faut viser la taille critique pour qu'elle vaille la peine et que le Canton puisse déléguer à l'anouvelle entité un certain nombre de tâches, et compétences, comme celle d'octroyer les permis de construire. C'est en**

recherchant ce professionnalisme que nous sauverons notre autonomie et que nos services demeureront accessibles et efficaces.

### **Les communes qui ont fusionné sont-elles satisfaites de leur expérience. ?**

Dans le Clos-du-Doubs ça se passe bien et des tournus sont organisés pour les fêtes de village et les assemblées communales. En Basse-Allaine, on réalise des économies et Val-de-Travers a trouvé sa vitesse de croisière. En général, les démarches de fusion en place sont positives.

### **Monsieur Florian n'est pas convaincu, car en parallèle, il estime que le pouvoir est dilué et que la population ne cerne plus les affaires de près.**

Les gens concernés se démarqueront, non pas pour combattre mais s'unir sur des objectifs. Les élus seront rétribués et cela peut être source de motivation pour certains d'entre eux.

### **Que deviendront nos sociétés locales ?**

La convention prévoit un soutien aux sociétés locales sans pour autant qu'elles fusionnent. Il faudra s'attendre à une harmonisation des subventions. Ces décisions appartiennent aux autorités de la nouvelle commune.

Dans le cadre de la confection du PAL de la nouvelle entité, la réhabilitation du patrimoine bâti est un élément à mettre en avant pour éviter de mettre en veilleuse le centre de nos villages.

### **Après 3 ans, l'allocation de fusion sera consommée. Quid du financement de nos frais de fonctionnement ?**

La nouvelle commune aura sa vitesse de croisière et la démographie aura joué son rôle. Nous devrions pouvoir rouler avec nos propres moyens sans utiliser la quotité.

### **La gestion de 7000 habitants appellera un maire quasi à plein temps et un engagement important des conseillers communaux.**

Ils pourront s'appuyer sur des services ad hoc. Des travaux pourront faire l'objet de mandats externes, notamment en ce qui concerne la rédaction des nouveaux règlements.

Le comité de fusion a privilégié un conseil de milice de 9 membres avec une plus large disponibilité pour le maire qui devra conjuguer temps de travail et mandat politique.

### **La distance entre nos village n'arrangera pas le traitement des affaires, notamment la couverture dans le domaine social, estime un intervenant.**

Il y a les guichets et peut-être la visite à domicile. Il faut laisser les choses se mettre en place.

## **Conclusions**

Après ces échanges, M. le maire tient à conclure en précisant que la fusion est l'avenir de nos communes actuelles car elle permet de :

- mettre en commun nos ressources humaines, techniques et financières
- dynamiser, d'identifier et d'harmoniser les prestations

- développer des stratégies régionales durables
- de mettre œuvre de façon rationnelle et efficace bien des tâches
  -
- exploiter les politiques incitatives fédérales et cantonale
- anticiper les problèmes et les besoins
- devenir un acteur moteur à tous les niveaux

M. le Maire relève l'importance du scrutin car il porte sur l'avenir du village. Il invite tout le monde à se rendre aux urnes.

Séance levée à 22H10.

La Présidente

Le Secrétaire





# Val Terbi Votation info

**Courroux- -Vermes-Courchapoix-Mervelier-Montsevelier Corban  
Vicques**

Procès-verbal

Date : lundi 16 janvier 2012 à 20H00

Lieu : Vicques, salle communale

**Sont présents**

**Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître

Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat, vice-président

Secrétaire : M. Luc Fleury

**Comité de fusion**

**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux

**Courchapoix** : M. Denis Monnier, maire

**Vermes** : Mme Floriane Rais, maire

M. Michel Buchwalder

**CC de Vicques**

M. Samuel Rohrbach

M. Claude-Alain Chapatte

Mme Sylviane Faivre

M. Gabriel Friche

M. Michel Brahier

**Président du jour** M. Pierre-Michel Seuret

**Excusé-e** : Mme Corinne Charmillot, conseillère communale

**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service  
des communes

---

**Participants** : env. 30 personnes

## **Introduction**

Mme la Présidente salue les participants, puis passe au sujet de la soirée.

Pourquoi la fusion ? Question à laquelle, elle répond pour :

- ✓ s'adapter
- ✓ continuer de vivre pour rester les mêmes
- ✓ conserver notre identité et nos racines
- ✓ mettre nos forces en commun et composer avec la réalité
- ✓ faire du Val Terbi une commune fascinante de plus de 7'000 hab.

Elle invite la population à aller voter pour, par une forte participation, donner une orientation à sa commune et au Val Terbi.

## **La démarche**

M. Michel Brahier, conseiller communal, passe en revue les arguments qui militent en faveur de la fusion.

## **La convention**

M. Samuel Rohrbach donne un aperçu de la convention de fusion et décrit les tâches, les services administratifs et techniques et leur localisation.

M. Gabriel Friche parle des futures dicastères, leurs travaux et représentations.

M. Rohrbach termine en mentionnant les conditions à respecter pour que la fusion devienne effective.

## **Les Finances**

M. Claude-Alain Chapatte présente le budget 2013 de la nouvelle commune. Il le qualifie de prudent. Il aborde ses dettes et capacités ainsi que sa future quotité et les taxes qui lui seront assorties.

## **Les freins à la fusion**

Mme Sylviane Faivre fait mention des craintes que pourraient rencontrer les citoyens dans la création d'une nouvelle commune. En parallèle, elle y confronte les éléments positifs de remplacement, à savoir :

abandon de certains acquis

guichet dans chaque village  
horaire d'ouverture amélioré  
possibilité de se rendre dans  
un de nos villages

déficit démocratique

assemblée remplacée par le conseil  
général  
meilleure préparation des dossiers  
contact avec les élu-e-s  
consultation spécifique

perte d'identité

les villages ne disparaissent pas  
les manifestations locales seront  
maintenues

partage du pouvoir

rationalisation du travail  
plus d'efficacité et de décisions  
objectives

Crainte du changement

période transitoire pour se connaître  
et se faire aux spécificités de nos villages  
atouts à mettre en commun  
saisir cette législature pour faire aboutir  
ce projet.

L'intervenante dit toute la confiance qu'elle place dans la fusion, outil d'avenir  
et valeur ajoutée pour le Val Terbi.

## **Discussion**

**Quid de l'allocation de fusion en cas de fusion partielle ?**

L'allocation de fusion sera revue à la baisse en cas de fusion partielle, car elle est, pour l'essentiel, liée au nombre d'habitants.

**Les assemblées bourgeoises seront-elles maintenues dans chaque village ?**

Affirmatif, tout comme les commissions bourgeoises, attendu que ces corporations seront gérées séparément de la municipalité.

**Les dicastères fonctionneront-ils sur tous les villages ?**

Oui, les dicastères seront étendus à tout le territoire de la nouvelle entité.

**Quelles seront les compétences administratives des places de Courroux et Vicques ?**

Des employé-e-s travailleront à plein temps et desserviront un guichet par village, selon un horaire à établir. Les guichets pourront renseigner sur tout, remettre les formules administratives, servir de point de rencontre et liquider différentes affaires. Le comité de fusion compte bien sur une fusion à 7 villages.

**Le travail ne sera-t-il pas trop conséquent pour un 1 maire face à 7 villages ?**

Nous ressemblerons à Porrentruy en ce qui concerne le nombre d'habitants. Le maire de milice sera épaulé de 8 conseillers et de services ad hoc capables d'apporter des solutions aux problèmes locaux et courants. Il aura sans doute plus de temps pour la politique et l'avancement des projets de la nouvelle commune.

**Qu'en est-il du changement d'origine ?**

Au niveau des origines, nous attendons tout prochainement des nouvelles du gouvernement pour savoir si le nom du village pourra encore faire référence, en lieu et place de celui de la nouvelle commune.

**Qu'advient-il des clubs de foot ?**

Il n'y aura aucun changement. Peut-être faudra-t-il revoir les licences.

Une fusion partielle verra le jour si 3 communes l'acceptent. Qu'en est-il de la question des frontières ?

Le Comité de fusion est parti de l'idée que cela valait la peine de fusionner même sans frontière commune, car il faut avancer et nos localités sont placées dans une enfilade telle qu'elle n'auront pas d'autre choix de rejoindre tôt ou tard la nouvelle entité.

### **Avis du CC de Vicques**

Mme le Maire rappelle que la votation aura lieu le 5 février 2011, que le Comité de fusion vise une fusion à 7 communes et que le CC de Vicques est intéressé au projet. Il y a participé activement. Il recommande aux citoyen-ne-s de le plébisciter à Vicques.

A partir des propos de ses collègues de Montsevelier et de Corban, en séance du 9 janvier dernier à Courroux, M. le Maire de Courroux relève la sensibilité de sa commune pour le Val Terbi et son penchant pour une vie villageoise.

Le Val Terbi n'a rien à craindre des loups et ses habitants n'ont pas à se sous-estimer. Ils possèdent la fibre de la chose publique, sont intéressés par la marche des affaires de la communauté et sauront sans autre faire bouger les choses. Nous avons tout simplement besoin les uns des autres et M. le Maire remercie le Val Terbi d'accueillir Courroux pour former une réelle et belle entité qui fera envie à bien d'autres régions de notre Canton.

Une fusion de Courroux à Montsevelier empêchera M. le Maire de Montsevelier de ressortir sa république des tiroirs, assortie de son fameux échafaud, outil de maîtrise des récalcitrants.

M. Marcel Chételat, maire de Montsevelier, est d'accord, on ne peut plus faire les uns sans les autres. Montsevelier n'a plus aucune possibilité d'investir et ne fait que d'administrer son territoire. Le but est une seule commune pour travailler ensemble. Après les 5 premières années, on se sera organisé, on se connaîtra et le tout se mettra en place quasi tout naturellement.

M. le Maire en veut pour preuve les consensus sortis du comité de fusion, alors que les petits villages détenaient une large majorité. On s'est bien entendu, dans une logique simple. L'administration se spécialisera et on ne vivra plus au jour le jour.

Autant d'éléments qui font que nous avons besoin d'une commune de Courroux à Montsevelier. Imaginez-vous une locomotive après laquelle les villages se crochent un à un pour former un véritable train au soir du 5 février 2012.

J'en rêve nous avoue l'intervenant et ce sera formidable, car en rentrant chez vous, Mesdames et Messieurs, en passant devant la Charrue, vous serez déjà à la maison.

Après ces propos et s'être assuré que plus personne ne souhaite s'exprimer, M. le Président remercie toutes les personnes qui s'investissent à ce projet.

Séance levée à 21H15

La Présidente

Le Secrétaire



## Val Terbi Votation info

### Montsevelier-Vicques-Vermes-Courroux-Corban-Mervelier- Courchapoix

#### Procès-verbal

Date : mardi 17 janvier 2012 à 20H00  
Lieu : Courchapoix, salle communale

#### **Sont présents**

##### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître  
Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat,  
Secrétaire : M. Luc Fleury  
**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service  
des communes

##### **Comité de fusion**

**Vicques** : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller  
**Courroux** : M. Alain Guédat, maire de Courroux  
M. Frédéric Schneider, conseiller  
**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
**Courchapoix** : M. Denis Monnier, maire et président du jour  
Mme Yolande Büschlen, secrétaire communale  
**Montsevelier** : Mme Silvia Buser Stalder  
**Vermes** : Mme Floriane Rais, maire  
M. Michel Buchwalder, conseiller communal

##### **Conseil communal de Courchapoix**

M. Jean Frund  
M. Jean-Charles Leanza  
Mme Chantal Fleury

#### **Excusé-e** :

---

**Participants** : env. 30 personnes

## **Introduction**

M. le Maire salue l'assistance et présente les membres du Comité de fusion.

Puis Mme la Présidente du Comité de fusion passe au sujet de la soirée.

Pourquoi la fusion ? Question à laquelle, elle répond pour :

- ✓ s'adapter
- ✓ continuer de vivre pour rester les mêmes
- ✓ conserver notre identité et nos racines voir JU avis juridique
- ✓ mettre nos forces en commun et composer avec la réalité SIS
- ✓ faire du Val Terbi une commune fascinante de plus de 7'000 hab.

Il faut se prendre à rêver pour passer à la réalité, au profit d'une vision globale. Nous l'avons fait pour la création du syndicat des eaux et le programme des digues, par exemple.

Elle remercie les membres du comité de fusion pour avoir bien travaillé, avoir entretenu une belle ambiance et avoir recherché des modus vivendi dans la confection de la convention.

Son contenu met en valeur les particularités de nos localités, tout en veillant au confort de leurs habitants.

Elle invite la population à aller voter pour, par une forte participation, donner une orientation à la nouvelle commune de Val Terbi, car cette démarche est importante.

## **Pourquoi cette démarche ?**

- ✓ défendre la région, le Jura change de visage
- ✓ recrutement des élus, du mal à trouver du monde pour s'investir
- ✓ investir pour la région, réaliser de grands projets
- ✓ décider plus largement, aspect économique avec le potentiel de Courroux
- ✓ s'ouvrir à l'agglo.
- ✓ accueil diversifié, on se connaît tous il suffit de s'ouvrir et se rencontrer
- ✓ intégrer de nouveaux habitants, éviter la concurrence entre nos communes
- ✓ développement démographique, on stagne sans projet politique, ni vision de développement
- ✓ maintenir le service public, mettre en avant les spécificités
- ✓ rationaliser les dossiers techniques, PAL, lisibilité de nos biens
- ✓ ligne de bus, maintenir et défendre son excellence,
- ✓ interlocuteur de poids, obtenir une audience plus forte
- ✓ s'engager pour l'avenir, notre démarche va à la rencontre des jeunes

## **La Convention, les finances, les capacités, l'organigramme**

M. le Maire, Denis Monnier, présente les grandes lignes de la convention, en commente les articles les plus importants et décrit l'organigramme de la future commune.

En clôture, M. le Maire souligne également l'importance de la participation de la population à ce scrutin, de manière à ce que la réponse à la question posée aux citoyens soit claire et complète.

## **Discussions**

M. le Chef du service des communes tient à préciser qu'une fusion peut être suivie d'une dissolution. Aussi on peut revenir en arrière, selon le droit fédéral et la constitution jurassienne.

La question du droit de cité a fait l'objet d'une étude par le Service juridique cantonal, puis d'une contre-expertise par un bureau externe. Le résultat de ces recherches va dans le sens de la motion Willemin. Par conséquent, il n'est pas exclu qu'un bourgeois conserve l'origine de son village, tout en obtenant le droit de cité de la Commune de Val Terbi.

L'agence AVS ne peut contenir qu'un seul préposé. Elle sera fixée à Vicques mais rien n'empêche des visites et des rendez-vous aux guichets des villages.

La représentativité est une question relative, car, on peut démontrer, notamment dans le Val-de-Travers, que les petits villages sont plus attentifs à la marche des affaires communales que les grands. Cet intérêt leur assure une représentation soutenue.

M. Damien craint qu'on impose quelque chose à Courchapoix, par exemple un parc éolien sans que personne ne puisse réagir ? Quels moyens ont les habitants pour s'y opposer, par exemple ?

D'abord le PAL, plan d'aménagement local, qui est un outil important dont la confection implique une large participation de la population. Ensuite, les interventions, motions, postulats des conseillers généraux et enfin les initiatives, référendums et pétitions.

Dans le cas de l'éolien, la procédure du permis de bâtir lui permettra également d'agir par voie d'opposition.

M. le Chef du service des communes rappelle le projet de L'EFEJ qui, malgré l'aval du Parlement, a été rejeté en votation populaire.

De surcroît, sur un objet bien spécifique, l'avis des habitants du village pourra être requis par consultation, enquête ou encore sondage.



Monsieur René adhère totalement aux arguments développés par Mme la Présidente du comité de fusion. Il se déclare d'accord avec le fond. Par contre, il s'en prend à la forme et réfute une votation aussi rapide, alors que la population est au courant du projet depuis une année seulement et que celui de la constitution du syndicat des eaux a mis six ans pour aboutir ?

Mme la Présidente du comité de fusion explique qu'en avril 2009 la presse a parlé de la formation du comité de fusion. Sa validation par le Gouvernement a été publiée au JO. Nos assemblées communales ont abordé le sujet à plusieurs reprises et dès que nous avons eu de la matière, nous avons communiqué par tout-ménage, le premier en mars 2010. Il était de couleur rose. Puis, il y eut le site internet, avec un peu de retard, je l'avoue. Il est donc faux de dire que la population a été tenue à l'écart de notre travail. Nous voulions d'abord avoir de la matière et une ligne à présenter, avant de venir raconter n'importe quoi dans nos villages.

Après la première période transitoire, comment voulez-vous que les petits villages soient encore représentés devant la masse de la population que comptent Courroux et Vicques ?

Certaines personnes émergeront de nos villages, de par leur personnalité et les gens s'organiseront en groupe d'intérêts. En parallèle, les partis joueront leur rôle.

Pourquoi diviser de la sorte le Val Terbi en forçant une prise de position en votation populaire ?

Cette allégation ne tient pas, car la division serait intervenue si Courroux et Vicques étaient partis seuls, sans prévenir les petits villages. En tant qu'élus, nous avons les compétences de nous réunir en comité de fusion sans consulter nos assemblées communales. Une telle démarche effectuée prématurément, sans dossier élaboré, aurait soulevé des débats inutiles et déchiré non pas le Val Terbi, mais chacun de ses villages et nos familles.

Il suffit de faire confiance aux maires, tous assermentés, qui se sont promis de défendre la région. Ils se sont basés sur les lois et se défendent de faire n'importe quoi. Simplement, les propositions formulées par Pro Val Terbi n'étaient pas applicables.

Juridiquement, la période transitoire est admise pour une législature, voire deux législatures tout au plus. Aurait-on tendance à surestimer le poids de la convention ?

Oui, d'après M. le Chef du service des communes, car il faut admettre que le comité de fusion avait peu de marge de manœuvre. Une fois le cadre fixé, le règlement d'organisation et d'administration de la nouvelle commune sera mis en place et ratifié par le peuple. Suivra l'harmonisation de tous les autres règlements, dont la compétence relève des nouvelles autorités.

C'est pour cela qu'il y a peu de monde qui répond aux appels du comité de fusion. Les gens ont le sentiment de ne rien avoir à dire.

Pas d'accord, rétorque M. le Maire de Montsevelier. Les gens ne veulent pas s'intéresser à la fusion, car ils ont d'autres préoccupations et intérêts.

A Montsevelier, l'assemblée communale réunit ordinairement env. 20 personnes.

Lorsqu'il a été question de fibre optique, le Conseil communal ne savait plus où placer le monde. (plus de 80 pers)

Les personnes qui désirent s'intéresser peuvent le faire sans autre et doivent venir exprimer leurs sentiments. Les autres, moins engagés, peuvent offrir à leurs autorités la possibilité et les moyens de travailler pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées dans l'intérêt général.

Monsieur Louis-Joseph est d'avis qu'on est parti sur un décret cantonal et que le Comité de fusion a oublié de communiquer. Il en veut pour preuve la séance de septembre 2011 à Vicques où des personnes ont regretté que ce débat n'ait pas eu lieu six mois avant.

A l'époque tout était déjà ficelé, y compris le nom de la nouvelle commune. C'est dommage, les gens ont eu l'impression de ne pas y avoir été intégrés, et de ce fait ils ne manifestent pas une volonté pour la fusion.

Des trous importants existent encore dans l'organisation de la nouvelle commune, ne serait-ce qu'en matière scolaire, où on nous dit qu'il n'y aura qu'un seul cercle, qu'une seule commission et qu'un seul directeur et sans doute une seule secrétaire. Pourquoi ne pas sectionner et créer des communautés, au lieu de bafouer et de casser le Val Terbi ?

Par la convention, on amène un cadre général, puis on construit autour. C'est mieux que de tout construire en même temps.

OK, mais dans un tel procédé, le petit n'est pas respecté, alors qu'il est aussi une force pour la nouvelle commune.

Tous ces aspects seront réglés par le ROA et les cercles scolaires n'ont rien à voir avec les cercles électoraux, car les commissions d'école sont nommées par le Conseil communal sur proposition des partis politiques en général et parfois de groupements.

Le ROA définira la composition de la commission d'école et le mode de désignation de ses membres. Cette disposition sera du reste la même pour les autres commissions, comme le veut la pratique actuelle.

Fusion ou pas fusion, nos écoles devront être organisées et il faut admettre que bien des dispositions dépendent du Canton.

Dans l'organisation préconisée par Pro Val Terbi, Mme la Présidente du comité de fusion stipule, à juste titre, que l'allocation de fusion nous échappait en constituant des sections de communes ou de communautés.

Tout de même, il fallait consulter les assemblées communales pour former le comité de fusion.

Non, car comme dit plus haut, nous aurions semé des troubles, quand, avec qui, pourquoi, comment, ceux-là et pas ceux-là, des grands et des petits etc...

Nous sommes des élus responsables et cette qualité nous autorise de décider de faire quelque chose et surtout de vous proposer quelque chose.

Dans le processus, à chaque phase, le Conseil communal d'un ou l'autre de nos villages pouvait décider de se retirer. Cela n'a pas été le cas. C'est tant mieux, car la population de l'ensemble du Val Terbi pourra se prononcer.

On peut critiquer le projet de partout, mais pas le rabattre pour une question de forme. Mme la Présidente estime que le Comité a bien travaillé avec les moyens du bord. Le ROA entrera dans les détails de l'organisation puis les nouvelles autorités entreront en action.

### Quid de la suite si le projet est refusé ?

On en prendra acte et on ira de l'avant en préparant une nouvelle mouture, mais nous sommes en fin de législature et les nouvelles autorités devront remettre l'ouvrage sur le métier.

### S'il y a fusion partielle ?

La convention sera adaptée entre les communes qui auront accepté la fusion. Celles qui refuseront continueront leur vie actuelle, avant de décider de remettre l'ouvrage sur le métier. Peut-être que des communes se grefferont au comité de Delémont et env.

### Pourquoi tous les éléments émis en séances de janvier 2011 n'ont-ils pas été retenus ?

Tout simplement parce que le Comité de fusion, après les avoir analysés, n'en a retenu qu'une partie. Il a pratiqué de la même manière avec les propositions des services de l'Etat.

### Est-il possible de prolonger la période transitoire ?

Oui, une seule fois et peut-être que les nouvelles autorités le proposeront, si elles en ressentent le besoin. Ces choses doivent se faire naturellement.

Il faut dire qu'avec un tel report, la fusion ne sera jamais consommée. On ne fusionne pas pour lutter les uns contre les autres mais pour mettre en valeur au maximum notre patrimoine et notre potentiel et ceci dans l'intérêt général de la nouvelle entité que nous formerons.

Après cinq ans, les gens se seront organisés. Des listes seront déposées par les partis ou groupes d'intérêts, voire de villages etc...

Il faut admettre que tout ne changera pas d'un coup et que les conseillers généraux ne partiront pas tous en même temps. Un tournus s'installera.

M. Joël Maitin, maire de Corban, qui a écouté attentivement les avis et positions développés ce soir, estime que le Val Terbi détient un magnifique projet, car il nous permettra de travailler ensemble.

La fusion donnera un nouveau rythme aux communes actuelles et le bassin de recrutement du personnel politique sera étendu. La fusion est un pari d'aller de l'avant ensemble, à nous, en toute liberté, de l'adopter.

Le poids financier des grands villages que sont Vicques et Courroux est indispensable au nouveau ménage communal. Les impôts ordinaires levés par ces deux villages représentent le 71 % de la masse fiscale du Val Terbi, soit plus de Fr. 2'000.— par habitant, alors que dans les autres localités, il est prélevé env. Fr. 1'600.— par hab.

Les collaborations ont atteint leurs limites et ont été un bon tremplin pour travailler ensemble à des projets spécifiques. M. le Maire est convaincu qu'une nouvelle commune verra le jour. Elle se mettra en place et sera le fil conducteur de l'avenir du Val Terbi.

7 communes, 9 villages = une image très plaisante pour entamer une nouvelle législature dans une seule et même entité.

La représentativité sera-t-elle possible dès le début ?

Vermes a le souci de recruter le monde nécessaire à sa représentation pour les élections d'octobre 2012. Peut-être faudra-t-il passer par des élections libres.

Comme on craint les grands villages, M. le Maire de Courroux est invité à s'exprimer.

M. Alain Guédât a débarqué au comité de fusion le 1<sup>er</sup> novembre 2011 avec une étiquette d'anti-fusion, car il trouvait aussi que les choses allaient trop vite.

Il a pu se confier et très rapidement s'est rendu compte que la rapidité était de mise, car il faut voir comme on travaille ailleurs, notamment au sein de l'agglomération. Face à de tels processus, le Val Terbi doit faire sa place, s'unir pour se faire entendre, car nous détenons une sensibilité et entretenons une ambiance campagnarde, tout en faisant avancer nos collectivités.

Certes, dans de tels tourbillons, il ne faut pas oublier de communiquer et toujours considérer que le peuple est souverain et décide. C'est auprès de lui que l'on vient chercher les décisions. Il remercie chacune et chacun de comprendre l'intérêt que peut apporter la fusion au Val Terbi et de lui offrir ce cadre plus large qu'il revendique pour son avenir.

M. Marcel Chételat, maire de Montsevelier, tient à préciser que le Syndicat des eaux a vu le jour sur deux législatures et que le comité de fusion est largement légitimé pour agir et définir un projet sur une seule législature.

Pour M. le Maire, la meilleure solution consiste à une fusion de 7 communes de manière à faire vivre le Val Terbi.

A Courchapoux, le matériel de vote sera distribué jeudi 19 ou vendredi 20 janvier 2012.

La séance est levée à 22H00.

La Présidente

Le Secrétaire



## **Val Terbi Votation info**

### **Montsevelier-Vicques-Courroux -Courchapoix-Corban-Mervelier- Vermes**

#### Procès-verbal

Date : mercredi 19 janvier 2012 à 20H00

Lieu : Vermes, halle de gym.

#### **Sont présents**

#### **Bureau de fusion**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître

Vice-Président : M. le Maire, Marcel Chételat,

Secrétaire : M. Luc Fleury

#### **Comité de fusion**

**Courroux** : M. Alain Guédât, maire de Courroux

**Corban** : M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT

Mme Laurence Bron Rais, conseillère communale

#### **Vermes**

Mme Floriane Rais, maire et présidente  
du jour

M. Michel Buchwalder, conseiller communal

#### **Courchapoix**

M. Denis Monnier, maire

Mme Yolande Büschlen, secrétaire communale

#### **Conseil communal de Vermes**

M. René Ruffieux

M. Patrick Charmillot

M. Philippe Limacher

M. Fabrice Cuttat

Mme Elisabeth Dennert

Mme Sylvianne Fleury, secrétaire

#### **Excusé-e-s** :

**Observateur** : M. Raphaël Schneider, Chef du Service des Communes

---

**Participants** : env. 30 personnes

## **Ouverture**

Après avoir salué les personnes présentes, Mme le Maire relève qu'il s'agit de la dernière soirée d'information relative à cet important projet qu'est la fusion de nos communes.

La caravane de la fusion transitera samedi 21 par Courchapoix, Corban, Mervelier et Montsevelier. Elle présente le comité de fusion.

## **Introduction** (Mme Floriane Rais)

Après recherche de plusieurs pistes, nous sommes arrivés à la conclusion que la fusion était la meilleure formule pour le Val Terbi et son développement. Elle nous permet de :

- ✓ nous adapter
- ✓ continuer de vivre pour rester les mêmes
- ✓ conserver notre identité et nos racines, voir JU avis juridique
- ✓ mettre nos forces en commun et composer avec la réalité, (SIS)
- ✓ faire du Val Terbi une commune fascinante de plus de 7'000 hab.

Puis elle détaille les motifs qui entourent notre démarche visant à promouvoir le Val Terbi dans son entier.

## **La Convention**

Mme le Maire décrit les principaux articles de la convention de fusion.

La future commune comptera 7'135 hab. et s'étendra sur une surface de 8'235 ha.

Les dicastères sont présentés par M. Michel Buchwalder, tant dans leurs tâches et leurs commissions que dans leurs représentations. Puis, l'intervenant passe au budget 2013 de la nouvelle commune, sa capacité et son organigramme.

Les freins à la fusion sont passés en revue par Mme le Maire.

Mme le Maire convie la population de Vermes à aller voter. Le matériel de vote lui parviendra ces prochains jours.

## **Discussions**

Comment faire décoller les zones à bâtir du haut ?

La nouvelle commune devra élaborer un nouveau plan de zones. Elle prévoira des zones dans chacun de ses villages. Il n'est plus possible de s'étendre dans la campagne de Courroux et de Vicques, villages qui sont invités à combler les espaces vides et à réhabiliter leur patrimoine ancien.

Le PAL est un levier pour organiser le territoire.

Les prix des terrains de nos collectivités seront sans doute unifiés. Néanmoins, il serait judicieux que la nouvelle commune fasse de meilleures conditions en fonction de la localisation des terrains à bâtir, de manière à rendre les petits villages plus attractifs.

### **L'horaire des transports publics sera-t-il modifié ?**

En principe pas. Mais on ne connaît pas les fluctuations liées aux transports des élèves.

### **Pourra-t-on au moins synchroniser les horaires scolaires et ceux du bus ?**

Chaque année, Vermes intervient sans succès. Les horaires de l'ESVT sont complexes. Le bus dessert le public ainsi que les élèves arrivant de Delémont.

Une Commune plus grande pourra faire pression. La population de Vermes y compte.

### **Comment fonctionnera le service des guichets ?**

Les administrés trouveront les renseignements dont ils ont besoin et les formules ad hoc. Il est possible de fixer un rendez-vous aux guichets qui seront desservis, selon un horaire à établir.

### **Où pourra-t-on voter ?**

Un bureau de vote sera maintenu dans chaque village.

### **Dans quelles conditions les communes pourront-elles être subventionnées pour réhabiliter leurs anciens bâtiments ?**

Le financement de nouvelles zones pourra être affecté à l'aide à la rénovation du patrimoine bâti.

Ce projet pourrait être réalisé par la nouvelle entité. Il est à mettre en place par le biais du PAL et du règlement sur les constructions.

### **Quid du Tritout ?**

Il sera à disposition de la nouvelle commune. Sa capacité permet l'accueil des villages.

La déchetterie de Courroux sera aussi ouverte à la population du Val Terbi.

### **Est-ce que dans la convention de fusion quelque chose est prévu pour traiter tous les habitants sur le même pied d'égalité ?**

C'est une obligation légale prévue par la constitution jurassienne. Oui, les nouvelles autorités devront composer dans l'égalité de traitement avec l'ensemble de la population qui n'appartiendra plus qu'à une seule entité.

### **Verra-t-on la fibre optique à Vermes, par exemple ?**

Cela dépend du fournisseur et de la contribution à payer par la Commune.

Montsevelier a dépensé Fr. 60'000.— pour se relier. Il est possible que les conditions aient maintenant changé.

### **Qu'advient-il des postes à temps partiel ?**

Ils seront maintenus, repris et assainis durant les 5 premières années.

Les locaux de Courroux et Vicques devraient suffire à l'accueil du personnel.

## Une école par village est-ce une garantie ?

Le Canton oriente Vermes vers Vicques, sans lien aucun avec la fusion. Actuellement cette collaboration est inscrite et devrait se réaliser sous cette forme. Seules demeurent les modalités à négocier. Le projet prévoit le maintien des petites classes à Vermes, à condition que les enfants de Vicques se déplacent aussi et que les transports soient adaptés. Le Canton est favorable au mélange des élèves.

Dans ce contexte, la fusion devrait faciliter ce processus.

Pour le Comité de fusion, aucun village ne construit une école, tant que des classes sont vides dans l'une ou l'autre des localités de la nouvelle entité.

## Combien y aura-t-il de commissions d'école ?

Une commission d'école primaire oeuvrera dans la nouvelle commune.

## La cantine de Vermes sera-t-elle maintenue ?

Il a été question de compléter les classes de Vermes par des élèves intéressés à la cantine. L'intérêt n'a pas été démontré, mais des possibilités existent.

## Il y a une crainte que tout se joue sur la ligne Courroux-Montsevelier et que Vermes reste toujours à l'écart.

C'est une réalité géographique. Il appartiendra aux habitants de Vermes d'affiner leur présence. Seulement si on reste seul que deviendra-t-on ?

Plus la nouvelle commune ira bien, plus Vermes se portera à merveille, car son potentiel et son développement serviront tous les villages.

## Comment le maire de Courroux défend Courcelon ?

Nullement, ce n'est pas nécessaire, d'eux-mêmes les « Courcelon » se serrent les coudes et tout se passe bien.

C'est du reste la même chose avec Vermes, avec qui nous avons mis en place le SIS et le triage forestier. Tout le monde a fait preuve d'ouverture et les choses se sont mises en place tout naturellement.

Vermes a fait du bien à Courroux par ses forêts, sa verdure et son ambiance, nul doute que cela pourra continuer.

## L'idée de créer une classe bilingue à Vermes pour la nouvelle commune est à retenir.

## Faut-il voter oui ou non à la fusion pour faire avancer la réfection de la route d'Envelier ?

L'étude est terminée et l'assemblée sera saisie du crédit tout prochainement. Aussi les travaux pourront suivre cette année encore.

M. le Maire de Corban parle de 9 villages qui font 7 communes pour partir dans une seule entité, dès la nouvelle législature. Il en est ravi et trouve ce projet magnifique. Il remercie les membres du comité de fusion.



Mme le Maire termine en souhaitant que Vermes ne se maintienne pas à l'écart de ce projet et rappelle que les élections communales auront lieu à fin octobre 2012.

## **Conclusions**

Voilà, on a rempli le vase et on l'a mis sur le feu. A nous d'entretenir le brasier jusqu'au 5 février 2012, en continuant de se montrer comme on est et de vivre la fusion dont on rêve.

Peut-on avoir la certitude que ce qu'on a construit a été transmis et compris ? On ne le sait pas vraiment et il faut accepter cette incertitude.

Toujours est-il qu'on a livré nos sentiments, on a posé les axes principaux, on a parlé de la beauté du Val Terbi et on a même dit qu'on l'aimait bien et, à mon avis, on a laissé un goût de vivre ça et là aux visages fermés et contaminés par la négativité.

Dans les rencontres et dans les visites à chacun de nos villages, nous avons démontré que nous voulions vivre avec les autres et que nous avons besoin les uns des autres.

Nos anciens ont fait une école secondaire ensemble, pourquoi aujourd'hui ne pas sauver nos villages ensemble, qu'ils soient du haut ou du bas, grands ou petits, ou encore riches ou pauvres, ils sont du même petit val, méritent la même attention, car c'est à travers la région que désormais vos autorités seront appelées à réfléchir.

C'est cette région qui permettra le maintien de notre jeunesse et c'est encore elle qui fera prospérer le Val Terbi. C'est ça le message. C'est heureux qu'on y ait pensé, que notre génération l'ait raconté et ait offert à la population du Val Terbi le choix d'un destin ensemble.

Unissons nos villages pour demeurer des gens du Val Terbi de Courroux à Monstevelier. On ne demande rien d'autre. Nos potentiels, nos différences et nos spécificités feront le reste, de manière à continuer de faire bien vivre le Val Terbi.

Salut les amis et rendez-vous au 5 février 2012 à 16H00 pour la fête au Relais du Val Terbi quel que soit le résultat ; notre travail et l'amitié qu'il a dégagée entre nous ne seront pas perdus.

Courroux, le 9 janvier 2012  
Montsevelier, le 10 janvier 2012  
Mervelier, le 11 janvier 2012  
Corban, le 12 janvier 2012  
Vicques, le 16 janvier 2012  
Courchapoix, le 17 janvier 2012  
Vermes, le 18 janvier 2012

La Présidente

Le Secrétaire